Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260518-2026_1805_9-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_1805_9

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 18 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 11 mai 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Nadine OLSZER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, GUÉNÉDAL Nolwenn, Chloé LEFRANC, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Pascal FRIBOURG (donne pouvoir à Jean-Claude SITRUK), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Céline DANIBO), Jean-Jacques PEYRE (donne pouvoir à Mathieu BRINDEAU).
Secrétaire de séance : Guillaume BRULÉ

Tarifs communaux applicables au 01/09/2026

Monsieur Le Maire fait un point sur les tarifs communaux. Il précise que certains tarifs n'ont pas augmentés depuis 2023 Seuls les tarifs de la restauration scolaire ont été revus en 2024 avec la tarification par tranche de QF (quotients familiaux) suite à la mise en place de la tarification sociale à 1 €.

Dans un contexte économique tendu, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire. Après calcul de l'impact d'une augmentation ou non du tarif de la garderie, il est décidé de maintenir également les tarifs actuels de la garderie. Dans l'attente de travaux à la salle polyvalente et compte tenu du tarif de la salle de l'Etang (appartenant à GMVA), les tarifs actuels sont conservés.

Après débat, le Conseil municipal décide :

-de fixer les tarifs communaux applicables au 01 septembre 2026 comme suit :

Restauration scolaire : tarifs inchangés

QF 1	QF 2	QF 3
< 1 000 €	1 001 à 1 250 €	A partir de 1251 €

TARIFS DES REPAS		TARIFS 2025	TARIFS AU 01/09/2026
SELON QUOTIENT FAMILIAL	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 1 (inférieur ou égal à 1000 €)	1 €	1 €
	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 2 (entre 1001€ et 1250 €) :	4€15	4€15
	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 3 (plus de 1251 €)	4€25	4€25
	Pour les familles qui ne donnent pas leur quotient familial :	4 €25	4 €25
	Ticket enfant hors commune :	4€60	4€60

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260518-2026_1805_9-DE

AUTRES TARIFS	**Ticket enfant majoré si repas non réservé dans les délais (majoration de 1.40 € par repas)**	**1 €40**	**1 €40**
	Tarif enfant minoré repas annulé avant 9h le jour même (QF2 et QF3) :	**3 €**	**3 €**
	Tarif enfant minoré repas annulé avant 9 h le jour même : 1 € (QF 1)	**1 €**	**1 €**
	Ticket accueil sans repas :	**1€30**	**1€30**
	Ticket adulte :	**6€30**	**6€30**

Tarifs de la garderie : inchangés

Chaque 1/4 d'heure commencé est dû.

Le matin : De 7H15 à 8H45 = 0,60 euros (ou tarif ci-dessous en fonction de la tranche) le 1/4 d'heure par enfant ou la dernière unité de temps avant la reprise de l'école ;

Le soir : De 16H15 à 19H00 = 0,60 euros (ou tarif ci-dessous en fonction de la tranche) le 1/4 d'heure par enfant ;

TARIFS DU ¼ D'HEURE DE LA GARDERIE		**TARIFS**
SELON QUOTIENT FAMILIAL	**Tranche 1 (inférieur ou égal à 1000 €)**	**0.60€**
	Tranche 2 (entre 1000€ et 1250 €):	**0.65 €**
	Tranche 3 (plus de 1250 €)	**0.70 €**
	Pour les familles qui ne donnent pas leur quotient familial	**0.70 €**
	Présence de l'enfant au-delà de 19H00	forfait de 10 € en supplément

Les tarifs du CIMETIERE :

CONCESSIONS CIMETIERE

DUREE DE LA CONCESSION	TARIFS 2024	**TARIFS AU 01/09/2026**
15 ans	105.000 €	110 €
30 ans	168.00 €	170 €
PRIX DU CAVEAU 4 PLACES	1 580,00 €	1 580 €

CONCESSIONS CAVURNES

CAVURNES	TARIFS 2024	**TARIFS AU 01/09/2026**
15 ans	210,00 €	215 €
30 ans	368,00 €	370 €
Ouverture et fermeture de la plaque refermant la cavurne	50,00 €	50 €

JARDIN DU SOUVENIR

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260518-2026_1805_9-DE

DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		
TARIF	30,00 €	30 €

Les tarifs de la salle polyvalente et de la salle associative restent inchangés

Les tarifs continuent de s'appliquer tant qu''ils ne sont pas modifiés

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Guillaume BRULÉ

Fait à BRANDIVY, le 22 mai 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56530 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.